

LE COQUESILLON



Le bulletin d'information officiel de la Municipalité de Sainte-Luce

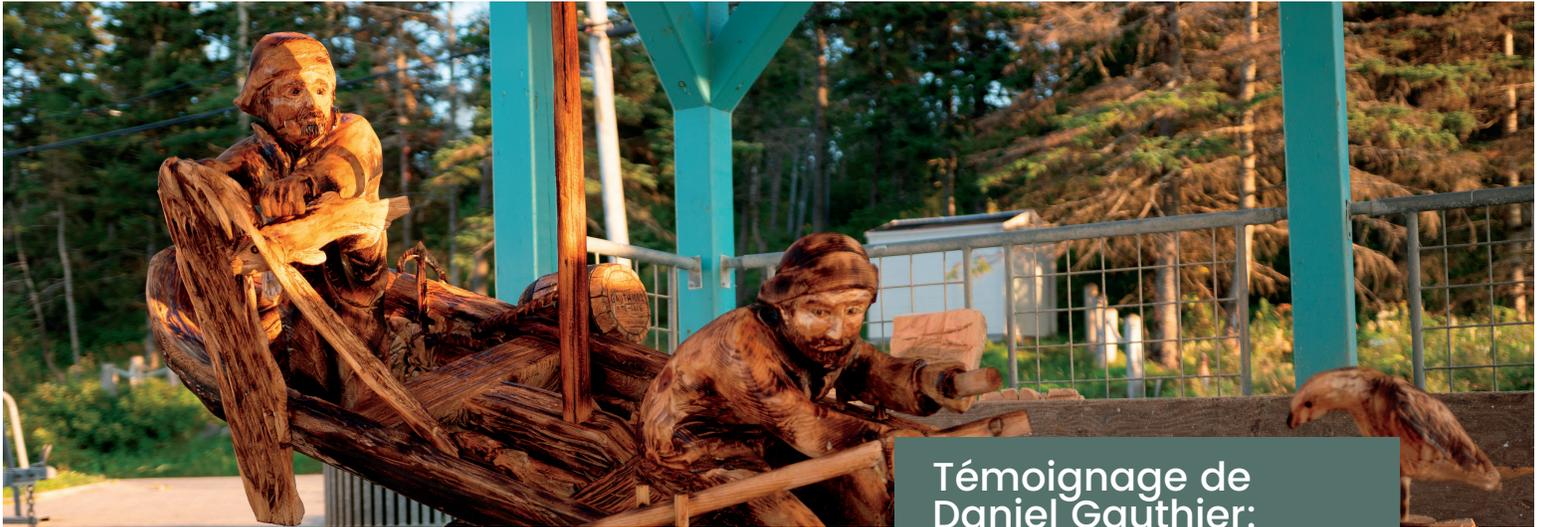


Photo de la sculpture «coup de coeur du public»
Crédit photo: Zachary Bouchard

Le Symposium des Sculpturales de Sainte-Luce, un succès sur toute la ligne !

Allez voir ces chefs-d'oeuvre sur la promenade de l'Anse-aux-Coques !



La mairesse, Micheline Barriault, accompagnée de Christophe Rolland de la Caisse Desjardins et du gagnant «coup de coeur du public», Daniel Gauthier.

Témoignage de Daniel Gauthier:

Daniel Gauthier: «*Super gros merci Sainte-Luce. Belle tradition que vous avez. On voit très bien l'intérêt que vous avez pour nous les sculpteurs. Vos commentaires, votre accueil EXCEPTIONNEL, la qualité de votre organisation, votre implication, le tout dans un décor à couper le souffle. Vraiment fier d'avoir pu participer à votre événement. Merci aussi à vos restaurateurs avec leurs belles assiettes et la gentillesse des serveurs et serveuses. Merci également à ceux qui nous ont hébergés. Semaine parfaite (beau temps en prime) et je n'hésiterai pas à parler de vous. Félicitations à vous tous incluant mes frères sculpteurs et à bientôt j'espère pour vous faire d'autres belles pièces.*»



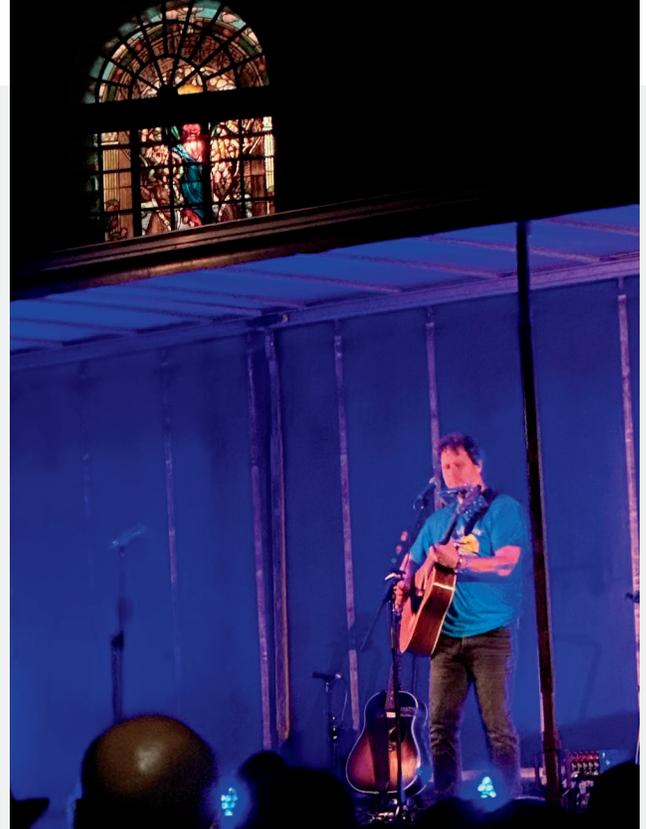
Un comité qui s'est dévoué corps et âme à la réussite de l'événement !

Photo des sculpteurs, du représentant de la Caisse Desjardins et des membres bénévoles du comité organisateur. Dans l'ordre habituel : Daniel Gauthier, Jean-François Gauthier, Éric Tremblay, Ghislaine Bérubé, Micheline Barriault, France Lemieux, Christophe Rolland, Michel Desrosiers, Michael A Penny et Gilles Ross (absent lors de la photo: monsieur Viateur Thibault).

Une affaire d'équipe, merci aux bénévoles, aux commanditaires et aux citoyens qui ont cru en nous !

Témoignage d'un citoyen :

« Félicitations à Micheline et toute son équipe de bénévoles pour le spectacle d'hier de Kevin, avec les vitraux de l'église illuminés, le son des cloches lors du couplet « Seigneur », deux heures en musique et chansons et comme dessert, les feux d'artifice. Une réussite sur toute la ligne. Merci de nous faire vivre de telles émotions ici à Sainte-Luce ».



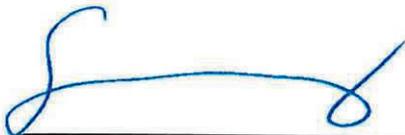
Kevin Parent, lors de son concert à Sainte-Luce.



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que le règlement numéro R-2023-347 R-2022-332 modifiant un élément du plan d'urbanisme, soit le règlement no. R-2009-113, concernant les usages compatibles dans l'Affectation agroforestière (AGF) a été adopté à la séance du conseil du 7 novembre 2022 et qu'il est entré en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité de la municipalité régionale de comté, soit le 8 décembre 2022. Le but du présent règlement est d'autoriser les centres de ski de fond comme usage compatible dans l'Affectation Agroforestière.

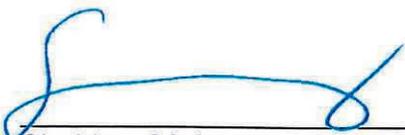
DONNÉ À SAINTE-LUCE, CE VINGT-ET-UNIÈME JOUR DU MOIS D'AOUT DEUX MILLE VINGT-TROIS



Sheldon Côté
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Je, Sheldon Côté, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Luce, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public aux endroits établis par le conseil municipal, le 21 août 2023



Sheldon Côté
Directeur général et greffier-trésorier



DES NOUVELLES DE VOTRE CONSEIL

Les dernières rencontres du conseil municipal se sont tenues les 7, 21, 24 et 28 août 2023.

Finances:

- Toutes les dépenses ont été acceptées et sont conformes aux prévisions budgétaires.

Administration:

- Trois constats d'infraction pour les stationnements payants ont été annulés (erreur informatique);
- Madame Aïssata Grovogui a été embauchée comme secrétaire-réceptionniste temporaire pour les remplacements;
- Le mandat donné à la FQM pour étudier la relativité et l'équité salariale avec nos employés est priorisé et l'analyse organisationnelle est reportée;
- Il y aura une journée reconnaissance des employés, le 12 septembre, dans la semaine des municipalités qui se déroulera du 10 au 16 septembre 2023. Une formation sur la charge mentale sera donnée;
- Le contrat de madame Bélynda Lévesque comme directrice du développement économique et des communications sera signé par la mairesse et le directeur général.

Urbanisme:

- Une dérogation mineure a été acceptée pour le 168, route du Fleuve Est pour la marge de recul de la galerie à 1,34 mètre;
- Une dérogation mineure a été acceptée pour le 198, route 132 Ouest pour permettre l'agrandissement du commerce avec une marge de recul de 3,68 mètres;
- Le P.I.I.A a été accepté pour le 249, route du Fleuve Ouest pour permettre la rénovation;
- Dépôt d'un projet de règlement sur le droit de péremption. Ce projet permettra à la municipalité d'identifier des terrains ou immeubles qu'elle souhaiterait acquérir s'ils étaient à vendre. La municipalité serait alors le premier acheteur avec un droit de se désister. Le Code municipal nous donne ce droit. Nous devons, à la suite de son adoption finale, identifier sur le territoire de la municipalité, ce que nous souhaitons acquérir pour des projets aux bénéfices de notre communauté;
- Dépôt d'un projet de règlement sur la démolition d'immeuble. Celui-ci sera soumis à la consultation publique (la date sera publicisée). Ce règlement est une obligation donnée par le gouvernement et vise tous les immeubles construits avant 1940.

Loisirs:

- Embauche d'Angélique Simard comme animatrice au camp de jour;
- Embauche de Maxence Pelletier-Beauchesne comme animateur au camp de jour;
- Autorisation est donné au marathon Groupe Bolduc pour les autoriser à passer sur notre territoire le 10 septembre prochain;
- Une autorisation est donnée à RikiFest pour l'organisation d'une fiesta style latino au nouveau restaurant mexicain Lobo Del Mar, situé au 34, route du Fleuve Est.

Travaux publics:

- Embauche de monsieur Vincent Lauzier-D'Auteuil au poste de manœuvre, nous lui souhaitons la bienvenue;

- Monsieur René-Guy Martel est nommé au poste de chauffeur-mécanicien;
- Nous acceptons la démission de monsieur Olivier Bélanger;
- Nous avons accepté la soumission la plus basse pour l'achat d'un camion de déneigement neuf au montant de 419 922,32 \$ de Produits Métalliques AT et nous avons procédé au règlement d'emprunt;
- Le projet de coopération intermunicipale entre Sainte-Luce et Sainte-Flavie pour le déneigement du Rang 2 est reporté à l'hiver 2024 à la suite de différents délais.

Sécurité publique:

- Une résolution d'appui est votée pour appuyer la semaine de la sécurité ferroviaire du 18 au 24 septembre 2023;
- Une demande est faite à la Sûreté du Québec afin qu'elle procède à des opérations radars sur notre territoire, plus particulièrement dans les rangs.

Développement:

- La demande d'aide financière pour le Club des 50 ans + Sainte-Luce a été acceptée au montant de 229,99 \$ pour l'achat d'un déambulateur qui sera en permanence à la salle Louis-Philippe-Anctil;
- Dossier de l'eau potable : Le mandat d'expropriation est donné et un règlement d'emprunt de 509 180 \$ est fait pour son acquisition, et ce, considérant qu'il n'y a pas eu d'entente entre les parties;
- La location, à la semaine, des boutiques de plage, est autorisée pour la fin de la saison;
- La soumission pour la rue des Érables de Les excavations Léon Chouinard et fils est acceptée au montant de 2 696 601,90 \$ et le règlement d'emprunt est fait au montant de 2 788 158 \$ et un montant de 1 509 780 \$ provenant de la subvention T.E.C.Q sera affecté au règlement d'emprunt;
- Il y aura l'affichage pour l'embauche d'un(e) nouveau/nouvelle coordonnateur/coordonnatrice de la cuisine collective. Ce poste est subventionné;
- La demande du Club des 50 ans + Sainte-Luce pour la location de salle Louis-Philippe-Anctil pour les vendredis après-midi (cours de danse en ligne) est acceptée;
- La proposition de travail de la firme AKIFER pour la vérification des captages d'eau dans le cadre de l'unification des réservoirs est acceptée pour un montant de 9 010 \$;
- Le mandat pour la réalisation d'études géotechniques dans le projet du remplacement du poste de relèvement et l'ajout d'un dégrilleur est donné à la firme LER inc. au montant de 11 560,50 \$;
- En coopération intermunicipale avec la Ville de Mont-Joli et avec le soutien de l'aide gouvernementale, nous ferons l'achat d'un système d'air respirable de la firme AIRVACOX au montant de 74 491 \$. Cet appareil servira à la sécurité de notre brigade incendie;
- Nous entamons des travaux à la patinoire du secteur de Luceville pour la surface de dek-hockey avec une subvention de 50 000 \$ reçue de la Caisse Desjardins et d'un montant de 35 000 \$ provenant du fonds créé avec les jetons de présence abolis du conseil municipal.

Il est à noter que la prochaine séance du conseil municipal se tiendra le 11 septembre 2023 à 20 h, à la salle Louis-Philippe-Anctil.



LOCAL DES JEUNES

Réouverture du local des jeunes les vendredis,
dès le 22 septembre 2023, de 18 h 30 à 21 h 30.



Pourquoi en sommes-nous à l'expropriation de l'ancienne pisciculture?

Le dossier de l'eau potable a souvent soulevé des passions, et ce, même avant la fusion de Sainte-Luce et Luceville. Depuis plus de 20 ans, le lot de l'ancienne pisciculture a fait l'objet de discussions pour son acquisition par la Municipalité de Sainte-Luce.

Deux firmes d'experts, soit Akifer et ARPO, depuis plusieurs années, travaillent avec la municipalité pour nous permettre d'avoir une eau potable de qualité et en quantité suffisante.

Au printemps dernier, nous avons fait une rencontre d'informations avec eux afin d'expliquer la situation actuelle pour les citoyens. Le résumé de la séance d'informations sur l'alimentation en eau à Sainte-Luce est disponible sur le site Web et dans le Coquesillon du mois de mai 2023.

Diverses analyses ont déterminé que l'ancienne pisciculture est **le seul endroit dans la municipalité** où nous pouvons retrouver une source d'eau potable suffisante et celle-ci représente 25 % de ce qui est produit actuellement.

Les faits :

- Dès janvier 2021, nous avons entrepris des démarches avec monsieur Carmel Fournier et madame Thérèse Germain, les anciens propriétaires. Nous avons signé une intention d'achat et nous avons donné le mandat à la firme Godbout, Joseph et associés pour faire l'évaluation du lot (étape obligatoire en vue du règlement d'emprunt et d'une offre d'achat);
- L'ancien propriétaire décide de vendre et n'attend pas le résultat de l'évaluation (c'est son droit);
- Tous les anciens et nouveaux propriétaires connaissent les intentions de la municipalité à ce moment. Une clause sera d'ailleurs signée entre eux qu'advenant la vente du terrain pour l'eau, un montant de 175 000 \$ devra être versé par les nouveaux propriétaires aux anciens propriétaires (information reçue des nouveaux propriétaires);
- En septembre 2022, nous demandons une rencontre avec les nouveaux propriétaires afin d'évaluer avec eux les différentes possibilités pour pouvoir capter l'eau souterraine qui viendrait combler les besoins actuels et futurs de Sainte-Luce. Nous avons reçu une subvention de 7 800 000 \$ pour finaliser les travaux de réfection de la route dans le 3e Rang Est et nous souhaitons passer les tuyaux en même temps, ce qui fera économiser une dizaine de millions de dollars (les travaux doivent être faits pour novembre 2024);
- Nous avons reçu le rapport d'évaluation fait en cas d'expropriation, en date du 15 août 2022 et qui prévoit la perte de jouissance, etc., et le lot est évalué à 450 000\$;
- Trois offres faites aux nouveaux propriétaires (à noter que dans chacune des trois propositions, les propriétaires conservaient leur maison):
 1. La première offre de la municipalité était d'acheter ce lot pour la somme de 350 000 \$ et de donner une servitude pour qu'ils puissent continuer à bénéficier du terrain;
 2. La seconde offre de la municipalité était d'acheter une servitude pour installer les captations d'eau sur ce lot pour la somme de 350 000 \$;
 3. La troisième et dernière offre était d'acheter le lot pour la somme de 450 000 \$.

- Plusieurs rencontres se sont tenues entre septembre 2022 et le printemps 2023. Les propriétaires souhaitaient avoir une garantie que leur petit étang artificiel ne sera pas affecté, ce que nos firmes d'experts ne nous permettaient pas de garantir à 100 %, celui-ci étant alimenté par des puits venant du secteur où seront prises les captations d'eau;
- Les propriétaires ont fait une offre de vente pour une servitude au montant de 500 000 \$ et une offre pour la vente du lot au montant de 650 000 \$;
- La municipalité n'a pu accepter ces offres, car celles-ci dépassent de 30 % du taux prévu dans l'évaluation. Un règlement d'emprunt serait refusé par le ministère des Affaires municipales. Ces montants d'achat pour le lot devront être remboursés par les taxes des citoyens, ceux-ci n'étant pas admissibles à la subvention. Par contre, tous les travaux et analyses faits pour la captation d'eau sont subventionnés à 95 %.

Ce n'est pas de gaité de cœur, mais nous devons, considérant que nous n'avons pas pu venir à une entente par le biais des négociations, entreprendre les démarches d'expropriation du lot, ce qui a été voté à l'unanimité par les membres du conseil. Nous voulons souligner et rappeler que nous ne toucherons pas au lot de la résidence des propriétaires, ces derniers n'auront pas à déménager, l'expropriation ne concerne que le lot à bois.

Pour ce qui est des zones de protection bactériologique et virologique des prises d'eau, celles-ci seront déterminées par des analyses de sol après l'installation des captations d'eau.

Pour le conseil municipal, nous sommes désolés de cette situation. Nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir légal pour en venir à une entente négociée sans avoir à passer par l'expropriation.

Nous avons été élus pour gérer la municipalité et travailler à son développement. D'importants projets de développement domiciliaires sont en route, nous avons eu des périodes avec lesquels la quantité d'eau était sur la limite. Pouvons-nous attendre d'en manquer ? Pouvons-nous refuser toutes nouvelles constructions à Sainte-Luce ? Pour nous, la réponse est non !

Nous sommes là pour le bien commun, pour l'ensemble de nos citoyens, l'eau potable est un bien essentiel, nous prévoyons aussi pour les générations futures.

Les règles d'expropriation font en sorte que dans quelques semaines, le lot nous appartiendra et nous pourrons entamer les diverses études et analyses. Le tribunal décidera du montant que nous aurons à verser aux propriétaires. Est-ce que ce sera 450 000 \$ comme l'évaluation faite par la firme Godbout, Joseph et Associés ou plus ? On ne le sait pas à l'heure actuelle. C'est ce montant qui est contesté par les propriétaires.

Nous avons tenté de vous donner le plus clairement possible les informations pour vous permettre de comprendre le dossier et nous vous tiendrons informés de la décision du tribunal et du suivi de ce dossier d'eau potable.

Votre conseil municipal.



CLUB DES 50 ANS ET + Sainte-Luce

Voici les activités à venir en septembre; à inscrire à votre agenda !



Septembre : Des cours sur l'utilisation des tablettes iPad ou Android sont prévus. Le coût sera de 20\$ pour environ 8 heures (session de 2h). Mentionnez rapidement votre intérêt en spécifiant le type d'appareil (iPad, iPhone ou Android), débutant ou intermédiaire à l'adresse suivante :

club50ansplus.sainteluce@gmail.com

ou au cellulaire 418-750-6765. Dates à confirmer selon le nombre d'inscriptions.

Jeux de mémoire : activités, trucs.

6 septembre 11h30 : Épluchette de blé dinde, hotdog, jeux
 17 septembre 13h30 : Portes ouvertes et bingo
 27 septembre 19h : Séance d'informations par la Sûreté du Québec

Reprise des activités hebdomadaires :

13 septembre, 9h30 : Vie active
 14 septembre 13h30 : Jeux de pétanque et autres + cartes

Cours de danse de ligne les

Vendredis, du 22 septembre 13h30 au 15 décembre
 3 premiers cours gratuits



Club des 50 ans + Sainte-Luce

Porte ouverte dimanche
17 septembre 2023
 à partir de 13h30
 Salle Louis-Philippe-Antil
 59, rue St-Laurent

Démonstration de jeux et
 d'activités pratiqués par
 les membres lors
 de nos rencontres.

BINGO
 4 19 34 49 64
 7 22 37 52 65
 10 25 FREE 58 66
 13 28 40 55 67
 14 29 44 54 68

Il y aura un bingo
 à cette activité.

Venez voir comme c'est
 plaisant de se rencontrer au
 Club des 50 ans +



JOURNÉES DU PATRIMOINE RELIGIEUX

Les 8, 9, 10 septembre 2023 seront les journées du Patrimoine religieux. Pour cette occasion, vous êtes tous invités à venir découvrir notre église de Sainte-Luce-sur-Mer qui est classée : «Monument historique et patrimonial».

Bienvenue à tous!



Aimez-vous votre village et votre territoire?

Voulez-vous rejoindre une communauté qui partage votre amour de La Mitis et continuer à découvrir votre région?

Venez à notre rencontre!

Nos pages Facebook et Instagram n'attendent que vous! Vous y trouverez :

- de l'information sur les événements qui se passent sur le territoire;
- des photos et des vidéos qui mettent en lumière la région et les activités qu'on peut pratiquer;
- des concours occasionnels; et plus encore!

Abonnez-vous à notre infolettre mensuelle et suivez-nous sur les réseaux sociaux!



Blogue : lamitis.ca/blogue



Infolettre : lamitis.ca (inscrivez-vous au bas de la page)



Facebook : [La Mitis](https://www.facebook.com/LaMitis)



Instagram : [la.mitis](https://www.instagram.com/la.mitis)



Chronique radio *Les bonheurs faciles de La Mitis*

13, 27 septembre / 4, 18 octobre / 11, 25 novembre / 8 décembre
à 13h30 sur Flo 96.5

Nous sommes disponibles pour répondre à vos questions :

communications@mitis.qc.ca

418-775-8445 poste 2254



CONCOURS SAINTE-LUCE

DÉCORE TA MAISON
POUR L'HALLOWEEN

À VENIR, CONCOURS DE
DECORATIONS!

RESTEZ À L'AFFUT SUR LA PAGE
FACEBOOK DE LA MUNICIPALITÉ
DE SAINTE-LUCE !